



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} avril 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin février 2026

À fin février 2026, les remboursements des soins de ville au régime agricole sont similaires à ceux de décembre, soit avant le pic lié au retard de la campagne tarifaire. Sur les deux premiers mois de l'année, les montants remboursés équivalent à ceux de l'an passé à la même période (+ 0,2 %).

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les deux premiers mois de 2026 diminue de 2,5 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,7 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 1,8 % pour celui des salariés agricole).

Soins de ville : une évolution des remboursements stable mais contrastée selon le régime d'affiliation

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 0,2 %) résultent de la hausse des remboursements du régime des salariés agricoles (+ 2,0 %) compensée par la baisse des remboursements du régime des non-salariés agricoles (- 2,0 %).

Honoraires privés : ceux des généralistes en baisse contrairement à ceux des spécialistes et des dentistes

Les remboursements liés aux honoraires des **médecins généralistes** baissent de - 7,1 % par rapport à fin février 2025 en raison d'une diminution du nombre de consultations et visites (- 8,4 %). Les honoraires des **médecins spécialistes** augmentent de + 0,8 % par rapport à fin février 2025. La forte augmentation de + 13 % de ce mois par rapport au mois précédent compense en partie la baisse induite par le retard de la campagne tarifaire au mois précédent (- 7,9 % en janvier). Les remboursements des honoraires des **dentistes** sont en hausse de + 0,9 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Paramédicaux : baisse marquée des remboursements des honoraires infirmiers

Les remboursements de soins des **professions paramédicales** décroissent à fin février 2026, en particulier pour les soins infirmiers (- 3,2 %). La baisse est plus modérée pour les masseurs-kinésithérapeutes (- 0,5 %). Pour les deux professions, les évolutions mensuelles positives du mois de février atténuent en partie la chute de janvier.

Biologie : rattrapage de janvier en février

Les remboursements **d'analyses médicales** en laboratoire diminuent de - 0,9 % à fin février 2026 par rapport à fin février 2025. En évolution mensuelle, la hausse de + 2,3 % par rapport à janvier ne fait également que compenser partiellement la chute de janvier atypiquement faible en raison du retard de la campagne tarifaire.

Transports : baisse des remboursements

Les remboursements liés aux **transports** de patients baissent de - 5,6 % à fin février 2026. La hausse mensuelle de février intervient après les fortes baisses des mois précédents en lien avec la diminution des tarifs des véhicules non certifiés appliquée en octobre.

Indemnités journalières : un début d'année dynamique

En février, les montants d'indemnités **journalières (IJ) maladies** versées ont augmenté par rapport au mois précédent (+ 1,4%) et s'inscrit dans tendance haussière depuis la rentrée 2025. Par rapport au début 2025, l'évolution est cependant négative (- 3,0 %). Pour les **IJ ATMP**, l'évolution est atypiquement élevée : + 9,2 % par rapport à janvier. Par rapport à fin février 2025, les montants versés ne sont que légèrement supérieurs (+ 0,5 %).



Médicaments : remboursements en hausse

Les remboursements de **médicaments** progressent de **+ 4,8 %** par rapport à fin février 2025. L'évolution mensuelle de février (+ 3,8 %) dépasse le creux de janvier (- 3,0 %).

Dispositifs médicaux : un début d'année modéré

Enfin, les **dispositifs médicaux** progressent légèrement (**+ 0,4 %**) à fin février et affichent une hausse de + 1,4 % par rapport à janvier.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2026	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non- salariés	Salariés	RA à fin fév 2025	Régime Agricole	Non- salariés	Salariés	RA à fin fév 2025	
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,1%	+0,7%	+5,1%	+1,8%	+0,2%	-2,0%	+2,0%	+3,2%	+3,8%
Soins de ville hors produits de santé	+1,4%	-1,2%	+3,4%	+1,2%	-1,9%	-4,2%	-0,3%	+3,1%	+4,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+4,9%	+2,1%	+7,0%	+0,1%	-1,3%	-3,0%	-0,1%	+4,9%	+7,6%
- Médecins généralistes	+2,3%	-1,1%	+4,9%	-1,1%	-7,1%	-8,2%	-6,2%	+4,7%	+0,3%
- Médecins spécialistes	+5,9%	+3,6%	+7,7%	+1,8%	+0,8%	-0,9%	+2,1%	+4,1%	+13,0%
- Dentistes	+5,5%	+1,6%	+8,0%	-5,3%	+0,9%	-1,5%	+2,4%	+7,2%	+1,0%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,1%	-2,7%	+4,2%	+1,3%	-2,0%	-4,6%	+1,7%	+3,4%	+1,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,3%	-1,7%	+4,7%	+2,7%	-0,5%	-3,2%	+2,4%	+5,9%	+1,4%
- Infirmiers	-1,0%	-3,3%	+3,0%	+0,2%	-3,2%	-5,3%	+0,5%	+1,8%	+2,0%
Laboratoires	-2,9%	-7,3%	+0,6%	-11,7%	-0,9%	-4,0%	+1,5%	-16,1%	+2,3%
Frais de transports	-1,1%	-3,4%	+1,4%	+3,5%	-5,6%	-8,7%	-2,4%	+3,9%	+1,1%
Indemnités journalières (IJ) :	-0,2%	-0,2%	-0,2%	+4,5%	-1,8%	-1,7%	-1,8%	+4,1%	+4,2%
- IJ maladie	-0,3%	+1,0%	-0,6%	+5,3%	-3,0%	+0,7%	-3,7%	+5,2%	+1,4%
- IJ ATMP	+0,1%	-2,5%	+0,6%	+3,1%	+0,5%	-5,9%	+1,6%	+2,1%	+9,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,8%	+3,4%	+8,4%	+2,7%	+3,7%	+1,0%	+6,5%	+3,3%	+3,1%
Médicaments :	+6,6%	+4,4%	+8,8%	+2,6%	+4,8%	+2,4%	+7,1%	+3,0%	+3,6%
- Médicaments délivrés en ville	+6,6%	+4,6%	+8,7%	+3,2%	+4,4%	+2,5%	+6,4%	+4,2%	+3,8%
- Médicaments rétrocédés	+6,8%	+2,0%	+9,8%	-6,7%	+10,5%	-0,8%	+17,3%	-14,7%	-0,2%
LPP	+3,3%	+0,1%	+7,0%	+3,2%	+0,4%	-3,1%	+4,3%	+4,2%	+1,4%

RA = Régime Agricole

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de février 2026